

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

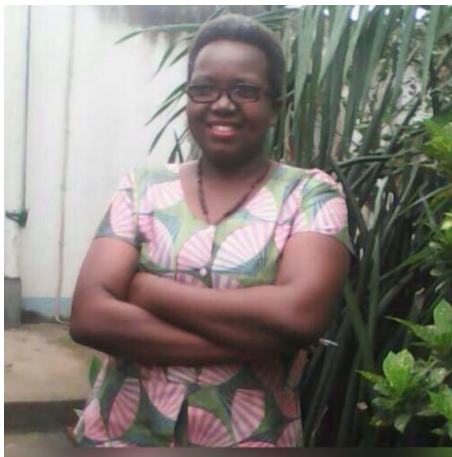
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°70 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Semaine du 31 juillet au 6 août 2017



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 06 août 2017, au moins 439 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES</i>	3
<i>0.INTRODUCTION</i>	4
<i>I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	4
<i>I.1.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	4
<i>I.1.1. DES CADAVRES RETROUVES DANS LA RIVIERE ET /OU DANS LA BROUSSE</i>	4
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES SUITE A UNE JUSTICE POPULAIRE ET/OU REGLEMENTS DE COMPTE</i>	4
<i>I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES AGENTS DU SNR</i>	5
<i>I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS</i>	6
<i>II. DES CAS DE VIOLENCE BASEES SUR LE GENRE</i>	6
<i>III. AUTRES FAITS RAPPORTES</i>	7
<i>IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	8

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD: *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

ETS : *Ecole Technique Secondaire*

FAB : *Forcées Armées Burundaises*

MSD : *Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie*

SNR: *Service National de Renseignement*

VBG : *Violence Basée sur le genre*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 7 personnes tuées dont 2 cadavres, 1 torturée, 5 arrêtées arbitrairement et 2 victimes de VBG.

Des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR et des policiers sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'assassinats, de tortures et d'arrestations arbitraires.

Le phénomène de viol est aussi signalé dans ce bulletin ainsi que celui de la justice populaire.

Ce bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit du gouvernement pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES CADAVRES RETROUVES DANS LA RIVIERE ET/OU DANS LA BROUSSE

Un corps sans vie retrouvé en commune Butaganzwa, province Kayanza

En date du 31 juillet 2017, vers 11 heures, un corps sans vie d'un certain Kibwa, cultivateur et membre du parti MSD, a été retrouvé sur la colline Busokoza, commune Butaganzwa, province Kayanza. Selon des sources sur place, les auteurs du crime n'ont pas été identifiés.

Un corps sans vie retrouvé en commune Bugenyuzi, province Karusi

En date du 4 août 2017, vers 14 heures, un cadavre d'un enfant de 5 ans prénommé Kenny, fils de Havyarimana, originaire de la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi a été retrouvé emballé dans un pagne dans le marais de Ndurumu, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karusi. Selon des sources sur place, le corps de Kenny était brûlé et son pied droit amputé.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES SUITE A UNE JUSTICE POPULAIRE ET/OU REGLEMENTS DE COMPTE

Une personne tuée en zone urbaine de Gihosha en Mairie de Bujumbura

En date du 31 juillet 2017, vers 20 heures, un Imbonerakure prénommé Donatien a été tué en zone urbaine Gihosha, Mairie de Bujumbura. Les sources sur place indiquent qu'un groupe d'Imbonerakure s'est introduit dans un bistrot du même quartier dénommé mu Gatutu d'un

prenomé Nzeyimana sur la route menant vers l'ETS Kamenge. Après avoir pris un verre dans ce bistrot, les mêmes sources font savoir que deux Imbonerakure auraient refusé de payer la factue, origine des bagarres entre eux et les gens qui étaient dans ce cabaret. Nos sources sur place ajoutent que Donatien est mort sur le champ suite au coup reçu au niveau de la tête. Ce groupe d'Imbonerakure se disputait avec le propriétaire du bistrot nommé Nzeyimana et le surnommé Mwarabu qui étaient tous dans ce bistrot. Les habitants de la zone urbaine de Gihosha sont préoccupés par leur sécurité du fait que les Imbonerakure, armés de gourdins et de grenades, cantonnés chez Christian chef Imbonerakure dans le quartier Taba les malmènent lors des patrouilles nocturnes, en exigeant aussi forcément de l'argent à la population.

Une personne tuée en commune Rutegama, province Muramvya

En date du 2 août 2017, vers 22 heures, sur la colline Mushikamo, zone Nyamitwenzi, commune Rutegama, province Muramvya, un commerçant du nom de Nathanaël Irutingabo, âgé de 23 ans, a été tué par ses amis, Claver Habonimana et Joseph, tous commerçants eux aussi, à l'aide d'une petite houe. Ils l'ont arraché les yeux et la langue et lui ont coupé ses organes génitaux. Son cadavre a été retrouvé dans une bananeraie, le lendemain, le 3 août 2017. Ils l'accusaient d'avoir une grande clientèle par rapport à eux. Ils ont été incarcérés à la prison de Muramvya le 4 août 2017. Ils sont de la composante sociale Hutu.

Une personne tuée en province Gitega

En date du 1^{er} août 2017, Acqueline Ntahokari, âgée de 52 ans, a été tuée dans la soirée, sur la colline Bwoga, commune et province Gitega. Les sources sur place indiquent que la victime a été tuée par deux filles Louise Tatu et Claudine Nduwimana quand elle tentait de secourir sa fille qui était en train d'être battue par les mêmes filles. La fille d'Acqueline Ntahokari aurait accusé de sorcellerie Louise Tatu et Claudine Nduwimana.

Deux personnes tuées en commune et province Muyinga

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 31 juillet 2017 indique qu'en date du 30 juillet 2017, deux enfants non identifiés ont été tués dans une explosion de grenade lancée dans une habitation sur la colline Nyamarumba, commune et province Muyinga. Selon Bernard Nzinahora, Chef de zone Munagano, le criminel a forcé la fenêtre pour lancer la grenade à l'intérieur de la maison. Le mobile de ce crime serait inhérent aux accusations d'ensorcellement.

1.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES AGENTS DU SNR

Une personne torturée en commune Rutegama, province Muramvya

En date du 31 juillet 2017, sur la colline Nkonyovu, zone Mushikamo, commune Rutegama, province Muramvya, un certain Buyoya a été tabassé par Anicet, le chef du SNR Rutegama

et Léonidas Nzoyihiki, chef de poste de police de Rutegama. Selon des sources sur place, Ils l'ont accusé de n'avoir pas participé aux cérémonies d'inauguration de la permanence du parti CNDD-FDD à Rutegama. Son corps est recouvert de blessures.

1.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS

Deux personnes arrêtées en commune Kabarore, province Kayanza

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 31 juillet 2017 indique qu'en date du 28 juillet 2017, un certain Mvuyekure de la colline Caratsi, commune Kabarore, province Kayanza a été arrêté par un policier surnommé Mapepe sur la colline Rukere, commune Kabarore, province Kayanza. Selon des sources sur place, il l'accusait d'avoir acheté un matelas au Rwanda. Son fils qui est allé le voir pour s'enquérir de la situation a été aussi arrêté et ligoté par le représentant du parti CNDD-FDD de cette colline prénommé Serges, en compagnie de deux Imbonerakure, Japhet et Nzoyisaba. Mvuyekure et son fils sont incarcérés au cachot de police situé au chef-lieu de la commune.

Trois personnes arrêtées en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 4 août 2017, Irambona et Sirabahenda tous fils de Pauline, âgée de 60 ans, ont été arrêtés par des policiers de la colline Buheka, zone Kazirabageni, commune Nyanza-Lac, province Makamba. Selon des sources sur place, Silas Hatungimana et Charles Nduwayo, deux Imbonerakure du parti CNDD-FDD sont venus au domicile de Pauline pour arrêter Irambona. Ces deux frères ont résisté et les deux Imbonerakure ont été blessés lors des échauffourées et évacués à l'hôpital de Nyanza-Lac. Pauline et ses deux fils ont été incarcérés au cachot du poste de police à Nyanza-Lac.

II. DES CAS DE VIOLENCE BASEES SUR LE GENRE

Une fille violée en commune Gitaramuka, province Karusi

En date du 5 août 2017, une jeune fille du nom de B.M, âgée de 14 ans, a été violée par un Imbonerakure du nom d'Elie Mugisha sur la colline, zone et commune Gitaramuka, province Karusi. Selon des sources sur place, Elie Mugisha a réussi à prendre le large. La même source indique que la fille a été conduite à l'hôpital de Buhiga pour recevoir des soins.

Une fillette violée en commune et province Bubanza

En date du 1^{er} août 2017, vers 11 heures, dans le quartier Gisovu de la colline centre-ville Bubanza, zone, commune et province Bubanza, une fillette de 9 ans connue au nom de C.I a été violée par un jeune garçon de 16 ans surnommé Kaposho résidant dans la même localité. Selon nos sources, la victime est allée au centre Seruka en date du 3 août 2017 pour bénéficier des soins appropriés. Le présumé auteur est incarcéré au cachot de police du commissariat provincial de Bubanza.

III. AUTRES FAITS RAPPORTES

Vingt et une personne blessée en commune et province Rumonge

En date du 3 août 2017, vingt et une personnes ont été blessées dans des échauffourées entre détenus de la prison centrale de Rumonge. Parmi les blessés figure le Colonel Adrien Kadende, ex-FAB, blessé par balle au niveau des reins tirée par un policier surnommé Mayaya dans la prison centrale de Rumonge, lors des échauffourées entre les détenus proches et les détenus opposés au pouvoir CNDD-FDD. Selon des sources sur place, cette bagarre est due à la mauvaise distribution des vivres. Détenu à la prison centrale de Rumonge depuis septembre 2016, le colonel Kadende est accusé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat et n'était pas parmi de ceux qui se bagarraient. Etant dans un état critique, il a été transféré à l'hôpital militaire de Kamenge pour bénéficier des soins malheureusement il a été conduit manu militari à la prison centrale de Mpimba.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des actes d'assassinats, de tortures, des arrestations arbitraires sont signalés dans ce bulletin ainsi que le phénomène de cadavres.

Le règlement de compte est aussi une conséquence de l'impunité, la population choisit de se faire justice au lieu de recourir aux juridictions compétentes.

Le phénomène de viol est aussi évoqué dans ce bulletin.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande au Gouvernement du Burundi ce qui suit:

- De démanteler et désarmer la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se sont substitués aux forces de défense et de sécurité ;
- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De sanctionner des policiers, des jeunes de la ligue Imbonerakure et des agents de l'administration impliqués dans les violations des droits de l'homme et intimidation de la population ;
- De protéger les victimes de VBG et de sanctionner les auteurs.